



affiché le 10/09/24

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 – 167

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Locations

DOMAINE ET PATRIMOINE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT AU REZ-DE-CHAUSSEE RUE DES LICES AU PROFIT DE DAVID ROSENBLUM

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la demande de David Rosenblum de bénéficier, dans l'attente de son installation définitive, d'un lieu de stockage pour ses affaires personnelles ;
- Considérant que la municipalité souhaite soutenir l'installation de nouvelle entreprise sur le territoire ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition du logement situé au rez-de-chaussée rue des Lices au profit de David Rosenblum, aux conditions suivantes :
 - Local : logement au rez-de-chaussée, 47 rue des Lices 89700 Tonnerre ;
 - Durée : jusqu'à son installation définitive ;
 - Montant : à titre gracieux ;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à cette convention selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 9 septembre 2024,

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre